

GAZETTE DE VARSOVIE

MERCREDI 16. MAI 1792.

Varsovie le 16 mai.

Le 9 de ce mois, la brigade de cavalerie nationale de Mr. Jean Potocki, & la première compagnie du régiment du prince de Wurtemberg, se sont mises en marche de cette capitale pour la Lithuanie; elles ont été suivies le lendemain, de deux bataillons du régiment Działyński, qui sont partis pour la même destination. Ces troupes qui ne respirent que l'envie de se distinguer, ont traversé cette capitale aux acclamations d'un peuple nombreux, que remplissait de joie, ce spectacle nouveau pour lui, & qu'il n'avait pas même connu dans le tems des malheurs & de l'abaissement de la Pologne.

M. le comte de Loeben, commissaire de l'Electeur de Saxe, a eu sa première audience de Sa Maj. C'est le même comte de Loeben, qui a été désigné par l'Electeur de Saxe, son ministre plenipotentiaire à l'Assemblée d'élection de l'empereur à Farnesfort.

Le corps de ville de Varsovie, a donné dimanche passé un grand-diné, au sénat & à l'ordre équestre. S. M. a daigné l'honorer de sa présence. On y a vu regner le bon ordre & l'abondance; ce qui a surtout rempli de joye les coeurs des bons citoyens, c'a été de voir que parmi les personnes de differents états, qui se sont trouvées à cette fête, aucune n'a manqué aux convenances. La noblesse y a témoigné à la bourgeoisie l'affection la plus sincère, & celle-ci a témoigné de son côté, le plus grand respect & la plus vive reconnaissance au Roi & aux nobles, comme aux auteurs de leurs bonheurs, & de tous les bienfaits que leur assure la nouvelle constitution. On n'y a remarqué ni enthousiasme déplacé, ni explosion de cette effervescence populaire, si contraire à l'esprit de la nouvelle constitution. La prudence & la modération ont dirigé la joye qui a assaisonné ce festin. S. M. y a porté entre autres santés, celle de M. Blanc, banquier de cette ville, en s'écriant: *vive le bon citoyen, le bon patriote Blanc.*

Lettre de Wilna du 7 mai.

Tandis que la capitale du pays retentissait des cris d'allégresse dans ce jour à jamais mémorable, où la nation doublement représentée par ses Nonces, & par ses Délégués, donne sa sanction irrévocable à la Constitution des 3 & 5 de mai; la capitale du grand duché de Lithuanie a célébré la même époque avec la même joye, en donnant une fête civique. A quatre heures du matin, cent & un coup de canon, annoncèrent aux habitans la fête du nom du Roi chéri STANISLAS. A neuf heures le magistrat, & les corps de métiers s'étant assemblés à l'hotel de ville, la procession commença; tous les corps des métiers avec les drapeaux déployés, tambour battant, habillés dans le costume antique, ouvrirent la marche, suivis par toute la chambre des

marchands en uniformes. Six bourgeois portaient sur des coussins de velour cramoisi, ornés des frangés d'or, le livre de la constitution, les privilèges & les clefs de la ville. Les magistrats ayant à leur tête, leur président & vice-président, & escortés de la milice de la ville au son de la musique, & aux acclamations continuelles du peuple, fermaient la marche. Au milieu de l'église était élevé un piedestal couvert de velour cramoisi avec des franges d'or, sur lequel était fixé l'étendard de la ville, & au dessus duquel était le portrait du sauveur de la patrie. Cette procession étant entrée dans l'église, y trouva le chapitre de la cathédrale, & l'academie en robes de ceremonies, & une telle foule de monde, que l'église quoiqu'assez vaste, pouvait à peine la contenir. Aussitôt que les six porteurs eurent déposé sur le piedestal, le livre de la constitution du 3 de mai, les douze porte-enseignes formèrent avec leurs drapeaux une espee de voule ou de baldaquin au dessus du piedestal, & des soldats l'entourèrent. L'évêque suffragan chanta la messe & le Te Deum en action de graces, au bruit du canon de la ville, & d'une triple décharge de la garnison. Mr. le prélat Kossakowski, connu très avantageusement ici par son éloquence, a prononcé un beau discours sur l'union & la nécessité de la concorde dans toutes les classes des citoyens; & l'orchestre du prince Sapieha, chancelier de Lithuanie, a exécuté pendant le service divin, plusieurs pièces excellentes en musique. Cette brillante procession est retournée à l'hotel de ville dans le même ordre, qu'elle était venue à l'église. Le prince chancelier a donné un grand diner à cette occasion, & la municipalité un grand bal & un souper à tout ce qu'il y avait de personnes de distinction dans la ville. Il y avait trois cent couverts. Les tables furent servies avec le plus grand gout, avec abondance, & avec le plus grand ordre. Le seul toast, où la santé était: vive la Constitution, la Nation & le Roi, au bruit continuel du canon. Après le souper, Mr. le président a ouvert le bal par la danse. On dansa jusqu'à deux heures après minuit; pendant tout ce tems là, on servait toute sorte des rafraichissemens avec profusion. C'est le premier bal de mémoire d'hommes, qui ait été si nombreux, & aussi bien arrangé. Tout est dû aux soins, & à la prévoyance de Mr. le président. Pendant qu'on s'amusait à danser, parurent tout à coup des rubans blancs, avec la devise. La mort, ou la constitution. Il est impossible de vous décrire l'enthousiasme dont l'assemblée fut saisie à la vue de ces rubans. Chacun voulait les porter en signe de son attachement pour la constitution, on se les arrachait presque, le nombre des rubans ne s'étant pas trouvé proportionné à ceux, qui les demandaient avec l'empressement. A la fin, toute la compagnie est sortie pour voir les illuminations de la ville. Il serait superflu de vous décrire tous les emblemes, ou les symboles; ils furent sans nombre. Il suffit de dire, que l'hotel de ville a été très joliment illuminé sous la direction de Mr. le conseiller de la ville, & de l'architecte Knackfus.

Séance du 8 mai. Mr. le Maréchal de la Diète met à l'ordre du jour le projet de règlement pour la Commission de guerre, amendé par le Comité de constitution.

Mr. Czacki, Nonce de Czerniechow, expose les inconvénients de l'obéissance passive de la Commission de guerre aux ordres du roi, contresignés par un ministre; il prouve la nécessité de spécifier certains cas, où elle ne sera pas tenue à y obéir; ces cas, il les réduit à quatre; sçavoir; 1^o. Si le roi ordonnait de recevoir des troupes étrangères sur le territoire de la République, sans la volonté, clairement & préalablement exprimée, des Etats assemblés en Diète; 2^o. Pareillement si le roi commandait de faire une irruption sur le territoire des autres puissances. 3^o. Si ces ordres portaient de violenter les Assemblées nationales, ou de ne pas les protéger contre la violence; 4^o. Si le roi ordonnait d'arrêter un citoyen domicilié, qui n'aurait pas été convaincu, & qui ne serait pas en flagrant délit.

Mr. Woyczyński, Nonce de Rawa, apuye la motion du préopinant. Il opine en outre, à ce qu'il soit stipulé dans le projet de décret, que les aspirants à la Commission de guerre, devront être domiciliés & possessionnés, comme il a été décrété par rapport aux Commissions civiles.

Le prince Sapieha, Maréchal de la confédération de Lithuanie, se déclare contre l'article du projet où il est dit que les *Hetmans* (généraux) seront désormais nommés ministres de la guerre; il observe que ce ne sont pas les titres des charges, mais biens les pouvoirs excessifs qui y sont attachés, qui peuvent porter ombrage à la République; il ajoute que l'autorité dont jouissaient anciennement les *Hetmans*, ayant été supprimée par les loix régénératrices, on ne pourrait aujourd'hui réformer leurs titres, sans que cette réforme ne parût avoir le caractère d'une punition. Il opine en conséquence à ce que le titre de *Herman* soit conservé. — Plusieurs Nonces proposent encore différents amendemens au projet de décret.

Mr. Rzewuski, Nonce de Podolie, opine à ce que ce projet de décret soit ajourné indéfiniment, pour donner le tems au Comité législatif de le discuter murement, & de préparer un nouveau travail.

Mr. Sołtyk, Nonce de Cracovie, apuye la motion du préopinant & demande qu'il soit enjoint au Comité désigné pour examiner les pétitions des Grecs-non-unis, de présenter son travail, jeudi prochain.

Mr. Putkamer, Nonce de Minsk, dit qu'il se trouve dans les archives du monastère de Minsk, des documens qui intéressent la fortune des citoyens, & que jusqu'à présent la Commission ordinale a fait des démarches inutiles pour en avoir communication. Il demande au nom de ses Commettans, que le Conseil de surveillance soit autorisé par un décret des Etats, à ordonner la communication de ces documens sur une reconnaissance de la Commission ordinale, d'autant plus qu'ils sont nécessaires pour terminer les différends & procès élevés à l'occasion des limites des biensfonds.

Séance du 10 mai.

M. le Maréchal: " Le Comité constitutionnel a tenu hier deux séances, sans avoir pu encore terminer les amendemens à faire au projet de décret concernant le règlement de la Commission de guerre. Je prie en conséquence les Etats, de vouloir indiquer l'ordre du jour. "

Mr. Czacki, rapporteur de la Commission du trésor. " Les Etats ont hypothéqué l'emprunt de 30 millions, qu'ils ont chargé la Commission du trésor de négocier, sur le prix de vente des domaines; or le produit de cette vente a déjà été désigné par un décret antérieur; pour le paiement des possesseurs viagers, des emphytéotes & de ceux qui ont des expectatives; la Commission prie en conséquence les Etats, par mon organe, de vouloir déclarer que non seulement le produit de la vente des domaines, mais encore leurs revenus présents & à venir, serviront d'hypothèque aux fonds de cet emprunt: " Le rapporteur propose ensuite un projet de décret sous le titre: " d'éclaircissement sur l'hypothèque désignée pour l'emprunt de 30 millions, & de garantie du payement tant du capital, que des intérêts, " qui est adopté unanimement.

Mr. Leżeński, Nonce de Braclaw, dit que les dangers qui menacent le Palatinat dont il est représentant, qui étant aux frontières de la Pologne, fera le premier exposé aux ravages de la guerre, n'empêchent pas ses commettans de donner toute leur attention au bonheur public; & qu'ils redoutent moins l'ennemi que la trahison de leurs contitoyens, dont ils désirent qu'on prenne des mesures pour s'assurer de la fidélité. " On vit autrefois & on verra bientôt encore, servir dans les armées de la République, des volontaires des frontières, les Etats les ayant déjà appelés par leurs décrets, à la défense de la patrie, mais il faut prendre les mesures qu'indique la prudence, pour empêcher que l'ennemi ne tire avantage de l'identité de sa croyance avec ces troupes nat: limitropes, pour en tenter la fidélité. Kiovie, qui est le siège du sinode des Grecs non-unis, n'a qu'à ouvrir ses fameux caveaux, pour séduire le peuple de ces provinces frontières; ce peuple ne visite ces saints lieux, que pour y respirer l'air empesté de l'incivisme, & revenir en Pologne infecté du venain d'une haine factice contre la patrie; c'est là qu'on subjugue les simples, & qu'on les façonne à un esclavage, qui n'en est pas moins réel, pour être sacré. Les Etats ont un moyen sûr, à leur disposition, pour remédier à cet inconvénient. Il suffit pour cela d'établir en Pologne un Synode ou une hierarchie du rit grec non-unis, le clergé de ce rit ayant déjà été préparé à cet établissement, dans les assemblées qu'il a tenues à Pińsk, sous la présidence de Mr. Kochanowski, Nonce de Sandomir Pour que les grecs non-unis, n'aillent plus chercher ailleurs qu'en Pologne, leurs principaux pasteurs, ouvrons dès aujourd'hui la discussion du projet de décret qui a été donné sur cette matière, & dont première lecture a déjà été faite."

M. le Maréchal de la Diète, " Les Etats ont nommé un Comité pour examiner cette matière; & j'espère qu'il ne tardera pas à faire son rapport à la Chambre en lui proposant un projet de décret. "

M. Gomulinski, Nonce de Wiz, reprend la discussion de l'ordonnance militaire; il demande que les Commissaires de guerre, soient chargés des cantonnemens & des armemens de l'armée.

M. Alexandrowicz, Palatin de Podlachie: " Le Comité nommé pour examiner les décrets rendus secrètement & insérés dans les archives des deux nations, depuis l'an 1768 jusqu'en 1776 inclusivement, n'eut pas plutôt commencé à exercer ses fonctions, qu'il fut arrêté par la réflexion, que les autres Comités ayant prêté ser-

„ment de remplir fidèlement leurs devoirs, il n'était pas encore affermé. Il m'a enjoint comme à son président, de faire rapport aux Etats de cette circonstance." — Les membres de ce Comité prêtent serment de remplir religieusement leurs devoirs, & de faire de tout, un rapport fidèle aux Etats.

Mr. Chojecki, Nonce de Kijovie. "Tandis qu'une foule de loix que nous avons portées pour la défense publique, prouvent évidemment, que quelque puissance voisine se prépare à nous déclarer la guerre, ou cherche à nous épouvanter, pour mettre notre intrépidité à l'épreuve, il est hors de doute que nous la deployeront cette intrépidité pour la défense de la liberté & de l'indépendance de la nation; mais examinons d'abord quelle puissance cherche à répandre l'épouvante parmi nous. . . . L'Autriche & la Prusse ont constamment témoigné durant tout le cours de la présente Diète, avoir pour nous des sentimens favorables; il est vrai qu'elles se sont autrefois appropriées une partie du territoire de la république, mais satisfaites de nos sacrifices, elles n'ont pas poussé plus loin leurs usurpations; elles n'ont pas donné atteinte à la liberté civile parmi nous & n'ont pas influencé notre administration intérieure; ce n'est donc pas l'Autriche; ce n'est pas la Prusse, c'est la Russie qui nous menace; c'est cette puissance qui depuis un tems immemorial est l'ennemie jurée de la Pologne, qui nous prépare des fers, je le dis ouvertement & sans hésiter; & je le dirai toujours quoique je sache que je serai la première victime de son ressentiment, dès que la guerre aura éclaté, & qu'elle assouvira sa vengeance en portant le ravage & la terreur dans mes biens, situés aux frontières; je le dis parce que dans cet asyle sacré des défenseurs de la nation, il n'est pas permis de s'occuper de ses propres intérêts, & que ce serait le profaner que de ne pas donner toute son attention au bien public; que de ne pas se montrer sans déguisement, & avec intrépidité le défenseur de la patrie. . . . Mr. le Nonce de Kijovie, expose ensuite les effets funestes de la prépondérance de la Russie & l'oppression qu'elle a exercée, particulièrement dans les Palatinats limitrophes: "La république n'avait pas de force armée; les citoyens divisés entre eux, étaient étrangers dans leur propre pays; & incertains de leur sort, il en abandonnaient le soin au destin; mais à peine ont-ils trouvé l'occasion de se soustraire à l'abjection, qu'on les a vus se réunir par les mêmes intérêts, pour former désormais un peuple vaillant & bien gouverné. La Russie a reconnu que la nation Polonoise avait cessé d'être dans sa dépendance, & que se rangeant parmi les peuples libres, elle voulait mettre un nouveau poid dans la balance de l'Europe; elle l'a reconnu & elle a été jalouse de notre bonheur; déjà elle fait jouer les mêmes ressorts qu'elle a employé autrefois si utilement pour troubler notre tranquillité & renverser notre liberté. Plut-à-dieu que mes craintes ne se réalisent pas: je tremble que des Polonais égarés ne servent d'instruments à ses mauvais desseins, & que par un abus étrange des mots, la Russie ne nous dise dans son manifeste: que son amitié pour la Pologne ne lui permet pas de voir d'un œil indifférent changer la forme de son gouvernement & y élever le despotisme sur les ruines de la liberté; & qu'elle vient à son secours! Plut-à-dieu qu'il ne se trouve personne en Pologne, qui veuille s'unir à l'ennemi de sa patrie. Polonais, si quelqu'un parmi vous

à résolu de soulever les Russes contre ses concitoyens, contre ses compatriotes, contre ses aborigènes, qu'il rentre en lui-même & qu'il examine avec le sang froid de la raison, quels motifs ont pu l'engager à prendre une résolution aussi étrange. Mais, dira-t-il, plusieurs loix me paraissent defectueuses. — Est-ce à dire pour cela qu'il faut les reformer les armes à la main, & renverser l'édifice entier de la constitution, pour en voir les débris nager dans le sang de vos frères? C'est à la nation, qu'appartient incontestablement le droit de se donner une constitution; si elle y découvre avec le tems des inconvénients, elle l'amande, ou elle la change entièrement; mais une puissance étrangère perd de vue votre intérêt pour ne s'occuper que du sien propre, & c'est aux dépens mêmes de la Pologne, qu'elle lui prodigue ses soins comme nous en avons déjà fait l'expérience. Polonais, pesez bien ces considérations; soumettez les à l'épreuve du sentiment, si vous aimez votre patrie, cette patrie qui sera pendant une suite de siècle dont la durée est incalculable, la patrie de vos descendants & de ceux de vos concitoyens; craignez qu'au lieu de la liberté que vous leur deviez, vous ne leur transmettiez qu'un honteux esclavage. " L'opinant propose en suite de décréter: " Qu'en cas de guerre, tout Polonais qui s'unira avec l'ennemi, sera regardé comme l'ennemi de la patrie, & que la moitié de ses biens sera sequestrée. " Il dit que le motif qui l'engage à opiner à ce que la moitié seulement de ses biens soit sequestrée, c'est qu'il croit qu'on doit réserver la moitié restante à ses héritiers. — Mr. Woyczyński, Nonce de Rawa: " J'opine à ce que quiconque trahira la patrie, perde la vie & les biens; nous ne manquons pas de loix sur cette matière, dont l'exécution est confiée à Votre Maj. Ce qui me rassure contre tout projet hostile; c'est que Votre Maj. est à la tête d'une nation courageuse, & qu'elle fera voir que toutes les forces humaines réunies ne parviendront pas à soumettre un peuple libre & vertueux. J'opine à ce que le projet de décret du préopinant soit ajourné pour en proposer moi-même un plus severe. " L'opinant propose ensuite un projet de décret, tendant à ce qu'il soit enjoint à la Commission de police d'entretenir des médecins, des apothicaires & surtout des chirurgiens, dans les provinces, pour la commodité & l'utilité publique. *La suite après.*

ALLEMAGNE.

Coblence le 25 avril. Les 2 freres du roi, accompagnés du prince de Condé, ont été hier à Neuwied pour rendre visite aux gentils-hommes Français qui s'y trouvent. La chancellerie de guerre des princes est plus occupée que jamais. Le prince de Condé doit paraître sous peu à la tête de 30 mille de ses compatriotes (*Gazette de Cologne.*)

Francfort le 27 avril. Le bruit se répand en ce moment que les gardes nationaux de France ont surpris les 800 hommes de troupes Autrichiennes qui se trouvaient dans l'Evêché de Basle, les ont fait prisonniers de guerre, & se sont mis en possession des gorges de Porentrui. (*Gazette de Cologne.*)

Du Bas-Elbe, le 20 avril. Le régent doit avoir trouvé le lendemain de la mort de son frere, Gustave III, le billet suivant, sous son couvert: *gardes-toi bien, duc de Sudermanie, de marcher sur les traces de ton frere; saches qu'il y a encore plus d'un Ankerstrom en Suède.* — Une heure avant que le roi expira, un certain Mr. Sterberk fut mandé chez le chan-

celier qui lui dit: *Mr.*, on vous a accusé d'être entré dans la conjuration contre la vie du roi; on a même contre vous les plus graves indices. *Mr. Sterberk* répondit là-dessus: non seulement je suis entré dans cette conjuration, mais c'est moi-même qui l'ai formée le premier; sans vouloir vous rendre compte de mes motifs, je vous dirai que le bien de l'Etat a été l'unique mobile de ma conduite dans cette occasion; j'ai même cru, que le bonheur public dépendait entièrement de la mort du roi. Vous n'en apprendrez pas d'avantage de moi là-dessus. Le poison que je viens de prendre me dérobe à votre vengeance; encore dix minutes: & je mourrai content. Il dit & expira. (*Gazette de Brunne.*)

ANGLETERRE.

Londres, le 24 avril. Le 20, le lord *Auckland* a pris congé du roi pour aller reprendre à la Haye, ses fonctions d'ambassadeur de S. M. Britannique près des *Etats-Généraux*. On débite que le parti que la Hollande a dessein de prendre, est peu compatible avec les intérêts de l'Angleterre, & l'on craint par conséquent, que la Grande-Bretagne ne perde de son influence de ce côté-la. On ajoute que les instructions dont est muni le lord *Auckland*, tendent à renouveler la bonne intelligence & à cimenter une concorde parfaite entre l'Angleterre & la République. (*Gazette de Cologne.*)

ITALIE.

Trieste le 15 avril. Le grand conseil de Vénise s'est assemblé pour nommer un successeur au chef d'escadre, chevalier d'Emo, qui vient de mourir; mais n'ayant pu s'accorder sur cette élection, il s'est séparé; & l'escadre vénitienne reste encore sans chef.

PORTUGAL.

Lisbonne le 5 avril. La reine se trouve actuellement à Quelus; sa santé se fortifie de jour en jour; il s'en faut néanmoins encore de beaucoup, qu'elle soit entièrement rétablie. Le prince du Brésil est très satisfait du médecin *Willis*, qu'il a pris sous sa protection contre les brigues de ses envieux. (*Gazette de Hambourg.*)

ESPAGNE.

Madrid le 9 avril. Il s'est encore présenté un nouveau prétendant à la couronne de Maroc; celui-ci arrive de la côte de Guinée; il se nomme *Muly-Abderhaman*, & son parti est déjà aujourd'hui le plus puissant. — *Mr. Monino* a obtenu la permission d'aller voir son frère, *Mr. Florida-Blanca* dans le lieu de son exil. — Le nouveau conseil d'état tiendra demain sa première séance. (*Gazette de Hambourg.*)

Extrait d'une lettre écrite à *Mr. Dumourier*, ministre des affaires étrangères, par *Mr. Bourgoing*, ambassadeur de France en Espagne.

Aranjuez, le 5 avril 1792.

Il serait bien fâcheux, *Mr.*, que lorsque tout semble concourir à rapprocher les deux nations, des querelles purement locales vinssent troubler les bonnes intentions des deux gouvernements. Il ne doit plus subsister d'alarmes quant aux préparatifs hostiles de l'Espagne. Ce cordon, que l'exagération & les préventions avaient érigé en épouvantail, comprend tout au plus 12 à 13 mille hommes, depuis *St. Sébastien* jusqu'à *Barcelone*, ce qui assurément ne serait pas redoutable quand même on les destinerait contre nous. Or, il me paraît bien démontré que ce n'était pas même l'idée du fougueux *Florida-Blanca*, & bien moins

encore celle de son successeur. Je pense donc, *Mr.*, que, de ce côté-ci, nous n'avons ni alarmes à concevoir, ni trésors à dépenser en préparatifs. Voilà des vérités que vous croirez peut-être essentiel de faire propager dans le midi de la France; elles y calmeraient les inquiétudes, & notre crédit gagnerait sans doute à ce nouveau motif de sécurité. (*Gazette de Cologne.*)

FRANCE.

Strasbourg le 25 avril. L'armée du général *Luckner* doit camper le 1 mai près de *Schiltigheim* ou *Landau*. On dit ici que les Français ont cent millions de liv. en espèces sonnantes & un fonds de 400 millions. On dit aussi qu'un de leurs alliés leur avancera 100 millions. (*Gazette de Cologne.*)

Paris le 25 avril. Hier, 12000 hommes ont du attaquer les gorges de *Porentru* pour s'en emparer. Douze à quinze cents Autrichiens le défendaient; & les patriotes disent avoir pris le 24, par un courier extraordinaire, que les volontaires du *Doubs* & du *Jure* s'en sont emparés. Les Autrichiens qui gardaient ce passage ont sur le champ passé le *Rhin*. Cet événement est de la soirée de 22. (*Gazette de Cologne.*)

Le ministre des affaires étrangères a obtenu les 6.000.000 livr: qu'il avait demandé pour des expéditions secrètes dans les pays étrangers. On dit qu'il s'occupe actuellement des moyens de détacher un grande puissance de la coalition contre la France. — La nouvelle que nous avions reçue, que nos troupes avaient délogé les Autrichiens des défilés de *Porentru*, n'a pas encore été confirmée, elle paraît prématurée. — On a fait imprimer à *Strasbourg* un grand nombre d'exemplaires des droits de l'homme & de la constitution française, contre lesquels on espère que ne tiendront pas le murs de *Jéricho*. — Le prix de l'argent a baissé; on attribue cela à l'emprunt de 25 millions qu'a négocié *Mr. Claviere*, en Hollande & en Espagne. (*Gazette de Hambourg.*)

ASSEMBLEE NATIONALE LEGISLATIVE.

PREMIERE LEGISLATURE.

Séance du dimanche 22 avril. *M. Chaubry* a demandé que les députés offrissent à la patrie, pour les frais de la guerre, le tiers de leur traitement pendant trois mois, ce qui formerait une somme de plus de 400. mille livres. Cette proposition n'a pas trouvé beaucoup d'opposition, & vainement *M. Bazyre* a demandé la parole pour la combattre. L'Assemblée s'est levée toute entière pour la consacrer par un décret solennel.

Séance du lundi 23 avril. L'Assemblée avait décrété hier, que les députés offriraient à la patrie un tiers du traitement qui leur était accordé pour trois mois; aujourd'hui *MM. Bazyre*, *Merlin* & *Thuriot* ont demandé la révocation de ce décret, & ils l'ont obtenue.

Séance du mardi 24 avril. *MM. les maîtres* & les élèves du collège de la Marche, admis à la barre, présentent une somme de 1100 liv. — *M. Latannay*, commissaire à l'inspection de la salle, annonce que la soumission de 209 députés a produit la somme de 128.810 liv. Le décret d'avant-hier n'eût produit que 114.114 liv. Il y a, au profit du trésor public, un excédent de 14.696 liv.